Image not found or type unknown

# Frais de carte bleue prélevés de façon injustifiés.

Par **aklil**, le **25/09/2008** à **16:47**

Bonjour,

Si l'on prouve (par des relevés de comptes)qu'une carte bancaire n'a pas
été utilisée pendant 2 ans, peut on réclamer une retrocession des 24
prélèvements de 5 € tois ans après. Cette carte a été déclarée perdue en temps et en heures mais
je n'ai plus le fax et la banque feint de ne pas savoir.

Merci pour votre conseil.

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés